

Octobre 2016

Madame, Monsieur,

Les enfants, nés en 2012, feront leur rentrée en *Kindergarten* en Septembre 2017. Selon nos dossiers, vous avez un enfant, né en 2012, qui bénéficie d'appuis/d'un encadrement d'éducation spécialisée fournis par le biais du Comité pour l'éducation spécialisée en pré-*school* (CPSE) ou fait l'objet d'une évaluation en vue d'un encadrement d'éducation spécialisée. Nous savons que l'entrée en *Kindergarten* représente un chapitre important de la vie de votre enfant. Nous avons hâte de nous associer à vous quand vous demanderez son admission en *Kindergarten* et programmerez les nouveaux services et adaptations d'éducation spécialisée pour enfant d'âge scolaire dont il/elle bénéficiera. Cet hiver, un agent du Département de l'Éducation (DOE) vous contactera pour vous guider au cours de cette transition. Je vous écris aujourd'hui pour vous informer sur la manière dont vous pouvez vous préparer à ce qui vous attend au cours des prochains mois.

● **Aller à une réunion d'information sur le *Kindergarten***

Je vous en prie, allez à une séance informative sur le *Kindergarten* en novembre ou décembre. Venez vous renseigner sur les Programmes d'éducation personnalisés (IEP) de *Kindergarten*, les programmes et appuis d'éducation spécialisée pour enfants d'âge scolaire, ainsi que sur la procédure d'admission en *Kindergarten*. Venez poser vos questions ! Un calendrier de toutes les réunions est joint à cette lettre. Des rencontres se dérouleront dans les cinq *boroughs*. Dans toutes, on vous présentera le même contenu, vous pouvez assister à n'importe laquelle, sélectionnez-en simplement une où vous pouvez y aller facilement. Vous pouvez également le trouver en ligne à schools.nyc.gov/KindergartenSpecialEducation.

● **Demander une place en *Kindergarten***

Toutes les familles, y compris celles d'enfant handicapé, sont invitées à demander une place en *Kindergarten* entre le 30 novembre 2016 et le 13 janvier 2017. Elles peuvent appliquer en ligne à schools.nyc.gov/ApplyOnline, par téléphone au 718-935-2400, ou en personne à un Centre d'accueil aux familles *Family Welcome Center* (schools.nyc.gov/welcomecenters). Ouvrez nos annuaires des *Kindergarten* pour les consulter, accessibles en ligne en novembre et mis à disposition du public sous format imprimé en décembre, pour vous informer sur les écoles rattachées à votre secteur de résidence (zoned school en anglais) ou celles qui vous intéressent. Pour trouver l'établissement scolaire rattaché à votre secteur de résidence, allez sur le site schools.nyc.gov/SchoolSearch et tapez votre adresse, ou téléphonez le 311. Pour vous renseigner sur les opérations de porte ouverte *open houses* et les heures de visite d'école, allez sur notre site internet à schools.nyc.gov/Kindergarten, ou contactez l'établissement pour les dates et heures de visite. Trouvez ci-joint un tract contenant davantage de détails. S'il vous plaît, faites circuler l'information au sein de votre famille et parmi vos amis, parents d'enfants nés en 2012.

● **Parcourir la documentation ci-jointe sur la procédure de mise en place du Programme d'éducation personnalisé (IEP) en *Kindergarten*, l'éducation spécialisée dans les établissements scolaires de la Ville de New York et sur vos droits en tant que parents d'élève.**

● **Lire *Kindergarten* : Un guide d'orientation pour les familles d'élève(s) handicapé(s).** Il contient des informations détaillées sur le passage en *Kindergarten*. Il est affiché sur notre site internet à schools.nyc.gov/KindergartenSpecialEducation. Des exemplaires seront mis à disposition lors des réunions d'information.

Nous nous engageons à collaborer avec les familles afin d'assurer aux élèves de pré-*school* un passage en *Kindergarten* avec les appuis et l'encadrement dont ils ont besoin pour s'épanouir. Nous avons hâte de travailler avec vous pour que le passage de votre enfant en *Kindergarten* se passe sans encombre, dans la plus grande douceur.

Sincères salutations,



Louise Karian
Directrice générale

Comités pour l'éducation spécialisée
(Committees on Special Education - CSE)

Prière de prendre cette lettre quand vous
vous rendez à une réunion d'information
sur le *Kindergarten* !

Merci !

Réunions d'information sur le Kindergarten

pour les familles des élèves handicapés, nés en 2012

S'il vous plaît, venez vous joindre à nous pour en savoir plus sur :

- **le montage du Programme d'éducation personnalisée (IEP) de Kindergarten ;**
 - **les appuis et l'accompagnement des enfants d'âge scolaire en éducation spécialisée ;**
 - **demande une place en Kindergarten**
- **À toutes les réunions, on fera la même présentation.** Nous invitons les familles à venir à n'importe laquelle, en choisissant celle qui se déroule à une heure et dans un lieu qui leur conviennent.
 - **Les réunions débuteront exactement à l'heure indiquée.** Vous n'avez pas à réserver votre place. Merci d'arriver 15 minutes en avance pour avoir le temps de prendre de la documentation et vous asseoir.
 - **Tous les locaux où elles se tiendront sont accessibles aux personnes en fauteuil roulant, EXCEPTÉ DANS LES SITUATIONS OÙ IL EST INDIQUÉ QU'ILS NE LE SONT PAS.**
 - **Toutes les réunions se font en ANGLAIS (Services d'interprétation offerts en espagnol, mandarin et cantonais), EXCEPTÉ DANS LES SITUATIONS OÙ IL EST INDIQUÉ QUE CES SERVICES NE SONT PAS DISPONIBLES.**
 - Si vous tenez à ce que ces services vous soient offerts à cette réunion dans une autre langue, prière d'appeler le **(212) 374-6085 au moins 7 jours avant la date de la réunion.**

Quand ?	Où ?	Comment s'y rendre ?
Bronx		
Le matin du Mardi 15 novembre 2016 de 9 h 30 à 11 h 30 *** UNIQUEMENT EN ESPAGNOL ; PAS DE SERVICES D'INTERPRÉTATION en d'autres langues ***	P.S. 85 Great Expectations 2400 Marion Avenue, Bronx, NY 10458	Métro : D, 4 jusqu'à Fordham Road ; Bus : Bx12, Bx15, Bx22 jusqu'à Fordham Road
Mardi soir du 15 novembre 2016 de 18 h 00 à 20 h 00	P.S. 85 Great Expectations 2400 Marion Avenue, Bronx, NY 10458	Métro : D, 4 jusqu'à Fordham Road ; Bus : Bx12, Bx15, Bx22 jusqu'à Fordham Road
Le matin du mardi 20 décembre 2016 De 9 h 30 à 11 h 30	P.S. 54 2703 Webster Avenue, Bronx, NY 10458	Métro : D, 4 jusqu'à Fordham Road ; Bus : Bx12, Bx15, Bx22 jusqu'à Fordham Road
Brooklyn		
Mercredi soir du 16 novembre 2016 de 18 h 00 à 20 h 00	P.S. 264 Bay Ridge Elem. Sch. for the Arts 371 89th Street, Brooklyn, NY 11209	Métro : R jusqu'à 86 th Street ; Bus : B37, S53, S93
Jeudi 17 novembre 2016 de 9 h 30 à 11 h 30 ET DE 18 h 00 à 20 h 00 (il y a des sessions du matin ET du soir ; allez à l'une d'elles)	Brooklyn Borough Hall, Community Room 209 Joralemon St., Brooklyn, NY 11201	Métro : 2, 3, 4, 5 jusqu'à Borough Hall ; A, C, F jusqu'à Jay St. ; R jusqu'à Court St. ; Bus : B25, B26, B37, B38, B41, B45, B51, B52, B54, B57, B61, B67, B75 B103
Vendredi soir du 18 novembre 2016 de 18 h 00 à 20 h 00	P.S. 264 Bay Ridge Elem. Sch. for the Arts 371 89th Street, Brooklyn, NY 11209	Métro : R jusqu'à 86 th Street ; Bus : B37, S53, S93
Le matin du mercredi 30 novembre 2016 de 9 h 30 à 11 h 30	P.S. 190 Sheffield 590 Sheffield Avenue Brooklyn, NY 11207	Métro : 3 jusqu'à Pennsylvania Ave ; L jusqu'à Livonia Av. ; Bus : B15, B20, B83

Voir au verso les lieux des réunions de Manhattan, Queens & Staten Island

Allez sur le site schools.nyc.gov/KindergartenSpecialEducation pour des nouvelles et d'autres informations

Réunions d'information sur le Kindergarten

pour les familles des élèves handicapés, nés en 2012

Quand ?	Où ?	Comment s'y rendre ?
Manhattan		
Le matin du jeudi 1 ^e décembre 2016 de 9 h 30 à 11 h 30	I.S. 289 Hudson River Middle School 201 Warren Street, New York, NY 10282	Métro : 1, 2, 3, A, C jusqu'à Chambers St. ; 4, 5, J, Z jusqu'à Fulton St-Broadway-Nassau ; E jusqu'au World Trade Center ; R jusqu'à City Hall ; Bus : BM1, BM2, BM3, BM4, BxM18, M103, M20, M22, M5, M9, QM11, QM25, QM7, QM8, X1, X10, X10B, X11, X12, X15, X17, X17A, X19, X27, X28, X3, X4, X7, X8, X9
Mercredi 7 décembre 2016 9 h 30 à 11 h 30 ET DE 18 h 00 à 20 h 00 (il y a des sessions du matin ET du soir ; allez à l'une d'elles)	P.S. 40 Augustus Saint-Gaudens 319 East 19 th Street, New York, NY 10003 (l'entrée qui se trouve à l'arrière de l'école) Note : L'édifice de cet établissement n'est pas accessible aux personnes en fauteuil roulant.	Métro : 4, 5, N, Q, R jusqu'à 14th St-Union Square ; 6 jusqu'au 23rd St ; L jusqu'à 1st Ave ; Bus : BM1, BM2, BM3, BM4, BxM7, M1, M101, M102, M103, M14A, M14D, M15, M15-SBS, M2, M23, M3, M34A-SBS, M9, QM21, X1, X10, X10B, X12, X14, X17, X2, X27, X28, X37, X38, X42, X5, X63, X64, X68, X7, X9
Queens		
Mardi 13 décembre 2016 9 h 30 à 11 h 30 ET DE 18 h 00 à 20 h 00 (il y a des sessions du matin ET du soir ; allez à l'une d'elles)	P.S. 69 Jackson Heights 77-02 37 th Ave., Jackson Heights, NY 11372	Métro : 7 jusqu'à 74th St. / Broadway ; E, F, M, R jusqu'à Roosevelt Av - Jackson Heights ; Bus : Q47, Q49 jusqu'à 75th St / 37th Av ; Q32, Q33 jusqu'à 82nd St / 37th Av
Le matin du jeudi 15 décembre 2016 9 h 30 à 11 h 30	P.S. 82 The Hammond School 88-02 144 th Street, Jamaica, NY 11435	Métro : J, Z jusqu'à Sutphin Blvd-Archer Ave ; F jusqu'à Sutphin Blvd ; E jusqu'à Jamaica-Van Wyck ; Bus : Q111, Q24, Q31, Q40, Q41, Q43, Q44, Q54, Q56, Q6, Q60, Q65, Q8, Q83, Q9
Le soir du jeudi 15 décembre 2016 18 h 00 - 20 h 00 *** SEULEMENT EN ESPAGNOL ; PAS DE SERVICES D'INTERPRÉTATION en d'autres langues ***	P.S. 82 The Hammond School 88-02 144 th Street, Jamaica, NY 11435	Métro : J, Z jusqu'à Sutphin Blvd-Archer Ave ; F jusqu'à Sutphin Blvd ; E jusqu'à Jamaica-Van Wyck ; Bus : Q111, Q24, Q31, Q40, Q41, Q43, Q44, Q54, Q56, Q6, Q60, Q65, Q8, Q83, Q9
Staten Island		
Le matin du vendredi 2 décembre 2016 9 h 30 à 11 h 30 *** SEULEMENT EN ESPAGNOL ; PAS DE SERVICES D'INTERPRÉTATION en d'autres langues ***	Little Lamb Preschool 2 Gridley Avenue, Staten Island, NY 10303	Bus : S46, S96
Jeudi 8 décembre 2016 9 h 30 à 11 h 30 ET DE 18 h 00 à 20 h 00 (il y a des sessions du matin ET du soir - allez à l'une d'elles)	P.S. 44 Thomas C. Brown 80 Maple Parkway, Staten Island, NY 10303	Bus : S40, S46, S48, S90, S96, S98, X12, X30, X42

*** Voir au verso pour les locaux des manifestations pour le Bronx et Brooklyn ***

Allez sur le site schools.nyc.gov/KindergartenSpecialEducation pour des nouvelles et d'autres informations

DEMANDER UNE PLACE EN KINDERGARTEN !

Période ouverte aux demandes d'inscription
du 30 novembre 2016 au
13 janvier 2017

Si votre fils/fille est né(e) en 2012 et que vous vivez dans la Ville de New York, nous vous invitons à faire sa demande de place en Kindergarten en Septembre 2017. Le dépôt, ou l'envoi de la demande d'admission en *Kindergarten*, est obligatoire pour toutes les familles, y compris celles d'enfants handicapés, d'apprenants de la langue anglaise (ELL) et/ou scolarisés en pré-*Kindergarten* (ou pré-K) cette année.



- 1 Postulez en ligne à schools.nyc.gov/ApplyOnline
- 2 Appelez le 718-935-2400 (du lundi au vendredi de 8 h 00 à 18 h 00) pour postuler par téléphone
- 3 Postulez en personne à un Centre d'accueil pour les familles *Family Welcome Center* (du lundi au vendredi de 8 h 00 à 15 h 00 ; Allez sur le site internet schools.nyc.gov/WelcomeCenters pour vous enquérir des heures d'ouverture et de l'adresse de ces centres)

En savoir plus

- 📄 Allez sur le site internet schools.nyc.gov/Kindergarten pendant toute l'année
- ✉ Inscrivez-vous sur nyc.gov/schools/subscribe pour qu'on vous alerte par e-mail
- 📞 Téléphonnez le 718-935-2009 à tout moment pour nous poser des questions

T&I-25069 2017 K Admissions Flyer 10.11.16 (French)



Bill de Blasio
Mayor

Carmen Fariña
Chancellor

Il est temps de prévoir l'entrée en *Kindergarten* !
Alors que vous vous préparez au *Kindergarten*, vous allez demander une place pour votre enfant dans les écoles.
Vous allez également prendre part à l'élaboration d'un Programme d'éducation personnalisé (IEP) de *Kindergarten*.

Demander une place dans les écoles

1. Se renseigner davantage sur les écoles

Trouvez les écoles qui vous intéressent en consultant l'Annuaire des *Kindergarten*, disponible en ligne à schools.nyc.gov/Kindergarten et dans les écoles et les Centres d'accueil aux familles au début de Novembre. Vous pouvez aussi aller sur schools.nyc.gov/Schoolsearch et taper votre adresse pour voir quelle est l'école rattachée à votre secteur de résidence (zoned school) et celles de votre quartier. Lorsque vous aurez identifié les écoles qui vous intéressent, allez en visiter les locaux et contactez-les directement pour en savoir plus. Les visites des locaux scolaires sont listées ici : schools.nyc.gov/Kindergarten.



2. Faire sa demande d'admission

Toutes les familles d'enfants nés en 2012 sont invitées à demander une place en *Kindergarten* entre le 30 novembre 2016 et le 13 janvier 2017. Faites votre demande en ligne à schools.nyc.gov/ApplyOnline, au téléphone en appelant le 718-935-2400, ou en personne à un Centre d'accueil aux familles *Family Welcome Center*. Le formulaire de demande d'admission en ligne est accessible dans 10 langues. Des services d'interprétation dans plus de 200 langues sont disponibles par téléphone ou en personne.



3. La lettre d'offre de place

Si vous avez fait une demande d'admission en *Kindergarten* avant la date limite pour la faire du 13 janvier, vous recevrez une lettre en mars vous offrant une place dans une école précise. Dans cette lettre vous trouverez toutes les informations nécessaires pour y inscrire votre enfant.



4. Pré-inscrire son enfant

Quand vous recevrez la lettre où il vous est offert une place, contactez l'école pour demander un rendez-vous pour pré-inscrire votre enfant. Amenez votre enfant à l'école et apportez y les documents requis pour l'inscrire. Si vous ne pré-inscrivez pas votre enfant avant la date limite, vous risquez de lui faire perdre la place offerte dans cette école.

Pour des informations ayant trait à la demande de place en *kindergarten*, allez à schools.nyc.gov/Kindergarten.

Si vous avez des questions à quelques moments que ce soit durant la procédure, vous pouvez nous faire parvenir un email à ESenrollment@schools.nyc.gov

Monter un IEP de *Kindergarten* Plan d'Éducation personnalisée (IEP) :

1. Évaluations si nécessaire

Un agent du Département de l'Éducation (DOE) vous contactera cet hiver et travaillera de concert avec vous tout au long de la transition de votre enfant vers le *Kindergarten*. Le DOE étudiera le contenu du dossier de votre enfant (ses évaluations, les rapports des enseignants sur ses progrès et/ou ce que disent les prestataires de services associés /related services) afin de déterminer quelles évaluations, le cas échéant, s'imposent pour monter un IEP de *Kindergarten*. Parmi ces nouvelles évaluations, il y aura peut-être des observations en salle de classe. On vous avisera de la nécessité ou non de mener de nouvelles évaluations, et si oui, on sollicitera votre autorisation pour les mener.



2. à la réunion sur l'IEP de *Kindergarten*

En tant que membre de l'équipe du Comité pour l'éducation spécialisée (Committee on Special Education - CSE), vous serez invité(e/s) à participer à une réunion sur l'IEP de *Kindergarten*. Cette réunion s'ajoute à la rencontre annuelle de révision de l'IEP de pré-school de votre enfant. Elle se tiendra séparément. Lors de la réunion sur l'IEP de *Kindergarten*, l'équipe décidera si votre enfant a droit, oui ou non, à des appuis/un encadrement scolaire d'éducation spécialisée pour enfants d'âge scolaire. Si elle juge que votre enfant y a droit, l'équipe montera un IEP pour enfant en âge d'être scolarisé(e). Ce document traduira la volonté du DOE de donner l'accès à chaque enfant à une éducation publique gratuite adaptée à ses besoins (*Free Appropriate Public Education - FAPE*) dans un cadre le moins restrictif possible. Par « cadre le moins restrictif possible », on entend donner, au maximum, à votre enfant la possibilité d'être instruit(e) aux côtés des élèves non-handicapés. Suite à la réunion sur l'IEP, un exemplaire de ce dernier et un avis vous avisant des recommandations qu'il contient vous seront remis ou envoyés par courrier.



3. Courrier notifiant l'adresse de l'établissement scolaire

À la fin du printemps ou de l'été, vous recevrez une lettre indiquant l'établissement scolaire où les appuis et l'encadrement scolaire d'éducation spécialisée seront offerts à votre enfant. Si vous avez participé au processus d'admission en *Kindergarten*, ce sera la même école à laquelle une place a été offerte à votre enfant. Il y a des exceptions : si l'on a jugé que votre enfant a droit à un cursus spécialisé, il se peut qu'on lui offre une place dans une école qui propose ce programme de cours plutôt qu'on l'affecte suite à la procédure d'admission en *Kindergarten* classique.

Pour de plus amples informations ayant trait au montage d'un IEP de *Kindergarten*, les appuis et l'encadrement scolaire adapté d'éducation spécialisée et programmes pour élèves de *Kindergarten*, allez sur schools.nyc.gov/KindergartenSpecialEducation.

Nous voulons garantir que tous les élèves handicapés :

- aient accès aux cours difficiles et soient demandés à satisfaire à des normes académiques supérieures ;
- suivent des cours autant que possible en compagnie d'élèves non-handicapés ; et
- peuvent, le plus souvent possible, fréquenter l'établissement scolaire rattaché à leur secteur de résidence dotés de l'appui requis pour réussir.

Dans l'*IEP* de *Kindergarten* de votre enfant sera consigné tout ce qui touche à ses points forts, centres d'intérêt et besoins uniques. On y définira des objectifs pour l'année scolaire, et on y décrira les cours, activités d'éducation spécialisée et les services qui y sont associés dont pourra bénéficier votre enfant pour atteindre ces buts.

L'éducation spécialisée n'équivaut ni au placement dans une "classe" ni à un "lieu", mais désigne plutôt un large attirail d'appuis et de services. Dans un IEP, il peut être indiqué les encadrements à offrir en salle de classe ; un orthophoniste, par exemple, peut travailler avec un élève pendant un cours. On peut indiquer dans un IEP des cours et encadrements divers selon les moments de la journée ; un élève, qui, par exemple, a besoin d'une aide supplémentaire pour apprendre à lire, peut avoir des cours de lecture en petit groupe et passer le reste de la journée dans une classe d'enseignement général. Les établissements scolaires sont à même de donner aux élèves handicapés l'accès autant que possible au programme scolaire d'enseignement général, grâce aux plans personnalisés pour satisfaire aux besoins de chaque enfant.

schools.nyc.gov/KindergartenSpecialEducation

Droits des parents lors de la transition que fait l'enfant des services d'Éducation spécialisée en pré-school aux services fournis à l'âge de scolarisation

En tant que parent/tuteur d'un élève handicapé de pré-school, au moment de sa transition vers un encadrement scolaire spécialisé pour enfants en âge d'être scolarisés, **vous avez droit** :

- ❖ à ce qu'on demande votre consentement pour toute nouvelle évaluation que le Comité pour l'éducation spécialisée (Committee on Special Education - CSE) juge indispensable ; qu' après avoir étudié le dossier de votre enfant, l'équipe du CSE vous informe par écrit de la nécessité éventuelle de nouvelles évaluations pour monter l'*IEP* de *Kindergarten* de votre enfant ; qu'elle vous décrive les évaluations en question puis vous demande votre autorisation pour les mener ; Pour autant, si l'équipe du CSE s'est efforcée d'obtenir votre autorisation, mais que ses tentatives sont restées sans réponse de votre part, les évaluations peuvent être faites sans votre accord préalable -
- ❖ de demander la conduite d'évaluations particulières, par un courrier adressé à l'agent du Département de l'Éducation de la Ville de New York (DOE) chargé d'accompagner la transition de votre enfant ;
- ❖ de donner au CSE les copies d'évaluations menées par des organismes privés ;
- ❖ d'être un membre à part entière de l'équipe du CSE et de prendre réellement part aux décisions prises à toutes les réunions sur l'*IEP* ;
- ❖ d'inviter aux réunions sur l'*IEP* des personnes extérieures ayant des connaissances ou une expertise spécifiques sur le cas de votre enfant permettant d'étayer le processus de prise de décision ;
- ❖ de recevoir, avant les réunions sur l'*IEP*, copies des évaluations menées sur votre enfant et des rapports sur ses progrès, ainsi qu'un exemplaire de son *IEP* après lesdites réunions ;
- ❖ de demander, si vous n'approuvez pas une décision, quelle qu'elle soit, prise au sujet de votre enfant, une nouvelle réunion sur l'*IEP*, une médiation, une audience impartiale ou de porter plainte auprès du Département de l'Éducation de l'État de New York (New York State Education Department - NYSED).
- ❖ d'annuler (de retirer) votre consentement à tout programme, placement et service d'éducation spécialisée, à tout moment, en écrivant un courrier au CSE. Si vous le faites, votre enfant ne bénéficiera plus des appuis et de l'encadrement scolaire d'éducation spécialisée. Le fait qu'il/elle ait été scolarisé(e) en éducation spécialisée en pré-school sera indiqué dans son dossier.
- ❖ d'avoir un interprète pour participer aux réunions sur l'*IEP*. Il pourra, notamment, vous expliquer, dans la langue de votre choix, toutes les évaluations et rapports qui ont servi à estimer les besoins de votre enfant ;
- ❖ de recevoir, dans le respect d'échéances spécifiques, un avis vous notifiant de l'affectation de votre enfant et des appuis qu'on lui fournira : ces notifications écrites préciseront le type d'encadrement et d'appuis dont votre enfant jouira et désignera l'établissement scolaire où ils seront mis en place ;
- ❖ de faire évaluer votre enfant par un organisme indépendant aux frais du DOE au cas où vous ne seriez pas d'accord avec les résultats d'évaluations conduites par ce dernier. Vous devez informer le DOE de votre demande d'évaluation par écrit. Le DOE aura alors deux options : accepter de payer une évaluation conduite par un organisme indépendant ou initier une procédure d'audience impartiale pour démontrer que son évaluation est pertinente. Vous avez également droit à une évaluation de votre enfant par un organisme indépendant si vous faites une demande de réévaluation par écrit et que le DOE ne l'a pas conduite dans les délais impartis (à moins que soit démontré, justificatifs à l'appui, que les parents de l'élève ne se sont pas souciés de laisser passer les dates limites).

Pour de plus amples informations sur les droits des parents d'élève(s) handicapé(s), consultez la brochure du NYCDOE intitulée Faisons ensemble le chemin de la réussite : Un guide des familles sur les services d'éducation spécialisée pour les enfants en âge scolaire, ainsi que la notice du NYSED intitulée Notification des Garanties Procédurales (Procedural Safeguards Notice) : Les droits des parents de jeunes handicapés âgés de 3 à 21 ans. Vous pouvez vous procurer ces deux documents dans les établissements scolaires et en ligne à :

schools.nyc.gov/Academics/SpecialEducation/FamilyResources/GuidesDocuments.